Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_08-DE

Bordereau de signature

DCM_01122025_08

Signataire	Date	Annotation
Laurent Meunier, Directeur General des Services	03/12/2025	**Action : Visa**
Jacky Lechable, Maire	04/12/2025	**Action : Signature** Certificat au nom de JACKY LECHABLE (MAIRE , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 01 juin 2023 à 14:32 au 01 juin 2026 à 14:32.
Laurent Meunier, Directeur General des Services	05/12/2025	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_08-DE

République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 20

Le lundi 1er décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Goulven DONNIOU, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Sandrine BOUCARD, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, David EGASSE (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Christophe LAINÉ, Yves LE GALL (pouvoir à Sébastien CHANCEREL), Michel MERCIER, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND (pouvoir à Sandrine LELIEVRE)

Secrétaire de séance : Madame Isabelle L'HOMME

2025-01/12-08 Marchés publics/Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées/ Avenant n°1

Monsieur Jean-Marc DESHOMMES, Adjoint en charge de l'assainissement, présente ce qui suit.

Pour rappel, le conseil municipal a attribué lors de sa séance du 26 mai dernier, attribué les travaux de « réhabilitation du réseau de collecte d'eaux usées » au groupement conjoint des entreprises ATLANTIQUE-REHABILITATION et SATEC Environnement pour un montant de 218 446.15 € HT soit 262 135.38 € TTC.

La maitrise d'oeuvre de cette opération a été confiée au cabinet NTE.

Il s'avère qu'au cours d'exécution, des travaux complémentaires ont été nécessaires :

- ✓ Rue de la Métairie :
  - dépose de 6 ml de canalisation amiante ciment en mauvais état
  - Pose d'une boite de branchement sur l'habitation n° 10
  - Gainage du réseau de branchement des habitations n° 8 et 10
  - Création d'un branchement en attente pour l'aménagement de sanitaires sur le parking de la mairie

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500994-20251201-DCM_01122025_08-DE

- ✓ Avenue Charles de Gaulle : renouvellement d'un tampon de regard et aménagement de bordures de voirie
- ✓ Rue du Petit Bois :
  - reprise intégrale des branchements des habitations n°4 et 6
  - dépose de deux regards borgnes supplémentaire
- ✓ Branchement du Presbytère et de la Salle du Clos Saint Jean : gainage de 30 ml supplémentaires

Le montant total de l'avenant est de **+ 18 920.36 € HT** soit une augmentation de **+ 8.66%** du marché initial, répartis de la façon suivante :

- ✓ Atlantique REHABILITATION : + 6 290.36 € HT
- ✓ SATEC : + 12 630.00 € HT

Le montant du marché serait donc porté à **237 366.51 € HT** soit **284 839.81 € TTC.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant de régularisation.

Vu le projet d'avenant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **Accepte** l'avenant n°1 présenté par le groupement d'entreprise Atlantique Réhabilitation et SATEC concernant les « travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées » pour un montant de + 18 920.36 € HT soit une augmentation de +8.66% réparti de la façon suivante :
  - Atlantique REHABILITATION : + 6 290.36 € HT
  - SATEC : + 12 630.00 € HT
- ✓ **Précise** que le montant global du marché est ainsi porté à 237 366.51 € HT soit 284 839.81 € TTC.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant et tout document se rapportant à cet objet.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

La secrétaire de séance
Isabelle L'HOMME